

Compte rendu Commission de quartier

QUARTIER 4.2

Jolimont - Soupetard - Roseraie - Gloire – Gramont – Amouroux

Le 28 Juin 2022 – 18h-20h30

Lieu : Maison de quartier Amouroux – Salle Polyvalente

Participation : 27 personnes

Traduction de la séance en Langue des Signes Française

Élu-es :

Mme Isabelle FERRER, Maire de quartier 4.2

Services municipaux et externes présents :

- Direction Mobilité Gestion Réseaux - Toulouse Métropole
- Pôle Territorial Est – Toulouse Métropole
- Direction Déchets et Moyens Techniques – Toulouse Métropole
- Domaine Handicap, Accessibilité et Vie Sociale – Mairie de Toulouse
- Direction de l'Action Territoriale – Mairie de Toulouse
- Chef de Projet Nouvelle Cité Administrative - Préfecture de la Haute-Garonne

>Document support: Diaporama

NB: Ce compte-rendu ne retranscrit pas l'intégralité des débats mais les principaux échanges d'intérêt collectif. L'ensemble du compte rendu est lié au déroulement du diaporama détaillé.

Équipe de secteur

Maison de la Citoyenneté Est
8 bis avenue du parc - 31500 Toulouse
05 67 73 83 54
secteur.est@mairie-toulouse.fr

Préambule :

Madame FERRER se présente et remercie les participants pour leur présence. A noter que deux interprètes en Langue des Signes Française (LSF) sont présentes afin de faciliter l'accès des personnes sourdes ou mal entendant aux réunions publiques.

Elle annonce l'ordre du jour de cette commission de quartier :

- 1) Déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques
- 2) Travaux de voirie : réalisations et projets
- 3) Compostage, tri et réduction des déchets
- 4) Quotidien et handicap, les mesures mises en place
- 5) Présentation du projet de Nouvelle Cité Administrative

1) Déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques

Un agent de la Direction Mobilité Gestion Réseaux présente la stratégie mobilité électrique d'implantation de bornes de recharge sur le domaine public métropolitain (cf diaporama).

Une personne souhaite savoir si l'implantation de bornes est envisagée sur l'éco quartier Guillaumet ?

Réponse : oui, des prises seront implantées dans les parkings et 2 bornes comprenant 4 places de stationnement sont prévues. Par ailleurs, 2 bornes seront prochainement implantées rue Soupétard.

Des personnes demandent si des bornes supplémentaires pourraient être implantées à Amouroux et Soupétard.

Réponse : oui, le maillage sera complété dès 2023-2024. Ces demandes sont prises en compte pour étude.

Mme FERRER rappelle le fait que l'implantation d'une station de recharge sous entend l'enlèvement de 4 places de stationnement classique. Cela peut s'avérer sensible dans les zones où la pression en stationnement est forte.

2) Travaux de voirie : réalisations et projets

Deux agents du Pôle Territorial Est présentent les réalisations et projets de travaux de voirie sur le domaine public métropolitain (cf diaporama).

Il est précisé en complément que des plantations auront lieu à l'automne sur le chemin de Gabardie.

Les aménagements du parking Juncasse attenant à l'école seront complétés. Les services sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en matériaux.

Une glissière de sécurité sera posée entre la bande cyclable et le kiosque de la Roseraie pour sécuriser les clients installés en terrasse suite à plusieurs accidents survenus. Un cheminement piéton menant à la traversée sera également conforté.

La section de la rue Doret débouchant sur la rue Doumergue sera prochainement mise à sens unique.

Les habitants des rues Legoust, Offenbach et Treich seront consultés à l'automne au sujet du projet visant à sécuriser l'itinéraire dit « des écoliers ».

Les habitants des rues situées à proximité de la Place Bet seront consultés à l'automne au sujet du projet visant à matérialiser le stationnement et éventuellement modifier des sens de circulation.

Les habitants des rues Edmond de Goncourt seront très prochainement invités à se prononcer sur la mise à sens unique de la rue et la matérialisation du stationnement en chicane.

Une personne demande des précisions sur les mesures d'accompagnement du site Guillaumet.

Mme FERRER indique que des éléments seront apportés au cours de la réunion portant sur la mobilité prévue le 5 juillet, à laquelle les associations membres du bureau de quartier ont été conviées. Les habitants du quartier seront tenus informés au cours du second semestre.

Une personne indique que le nouvel aménagement du parking Juncasse empêche une personne circulant en fauteuil d'accéder au parking.

Le Pôle précise que la personne est censée emprunter le passage piéton situé à quelques mètres et circuler sur le trottoir. Le Pôle regardera la possibilité de déplacer l'obstacle entravant la circulation (candélabre). La Maire de quartier explique qu'une étude est engagée visant à sécuriser les abords du groupe scolaire.

En quoi consiste la réalisation d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée chemin Cassaing (CVCB)? Qu'en est-il de la responsabilité pour le conducteur d'un véhicule en cas d'accrochage d'un vélo? Quid des véhicules stationnés sur la chaussée? La personne note que les discontinuités cyclables perdurent dans le quartier.

(voir illustration sur le diaporama) la place des cyclistes est confortée par la création de deux bandes cyclables matérialisées. Les véhicules peuvent circuler sur la voie centrale pour dépasser les cycles. Le dispositif est validé par les services de l'Etat et désormais

intégré à l'apprentissage du code de la route. Mme FERRER précise que les automobilistes stationnés de façon anarchique seront verbalisés.

Les services techniques travaillent à résoudre les discontinuités notamment via le renforcement de la signalétique : logos et panneaux d'information pour inciter à suivre des itinéraires.

Mme FERRER a demandé le déploiement de SAS d'attente vélos au niveau de tous les carrefours à feu du quartier. Ces marquages devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2022 hormis sur le carrefour de la Roseraie dont les aménagements seront réalisés en lien avec l'arrivée du Linéo 12.

Les services travaillent également au passage du Réseau Express Vélo (REV) dans le secteur (axe Brunaud/Agde ou itinéraire second).

3) Compostage, tri et réduction des déchets (voir diaporama)

1) Tri et réduction des déchets

Les services de Toulouse Métropole s'attellent à tenter de faire évoluer les pratiques des usagers. Quelques astuces : privilégier l'usage du compost pour les déchets organiques (fruits, légumes), ramener les restes de médicaments en pharmacie, utiliser le bac bleu pour le recyclable. Plier les cartons et les laisser à proximité des bacs bleu. Ne pas hésiter à utiliser les autocollants « stop pub » disponibles dans les Mairies de quartier et Maisons de la Citoyenneté.

Il est possible de faire appel aux ambassadeurs des déchets pour organiser des sessions d'animations en pied d'immeuble ou effectuer des rappels de consignes.

Chaque Toulousain est invité à visiter le centre de tri situé au 4 impasse Marie Laurencin 31200 Toulouse. Cela permet de se rendre compte de l'utilité de recycler, du fonctionnement et d'éliminer certaines idées reçues. Exemple : il est inutile de plier les bouteilles vides, cela cause des problèmes techniques et empêche le recyclage !

Une habitante indique que le nombre de bacs mis à disposition dans sa résidence est insuffisant : Il convient d'appeler AlloToulouse pour en demander, ou demander au syndic/bailleur de faire remonter le besoin. Le nombre de bac attribué est calculé en fonction de la typologie des appartements au sein d'une résidence.

Avez-vous l'intention d'installer des bacs de tri devant les écoles ?

Des tests ont été effectués sur l'espace public et les résultats n'ont pas été concluants. Il est néanmoins possible de faire appel aux ambassadeurs du tri pour des animations à destinations des élèves.

Que peut-on faire contre les personnes qui ne pratiquent pas le tri sélectif?

Le tri n'est pas obligatoire, on estime toutefois qu'un tiers des personnes le pratiquent correctement. Des collectivités mettent en place un contrôle de poids des ordures ménagères. Qu'en est-il de Toulouse Métropole ? Vincent TERRAIL-NOVES sera interrogé en sa qualité de Conseiller Métropolitain en charge de cette délégation.

Pour contacter les ambassadeurs du tri : tridesdechets@toulouse-metropole.fr

2) Composter

En 2023 les collectivités auront l'obligation de proposer un tri des bio déchets à la source. Les composteurs sont vecteurs de lien social, améliorent le cadre de vie et favorisent l'écosystème. Ils ont l'avantage de réduire le poids des ordures ménagères.

La collectivité propose plusieurs types d'accompagnement vers la mise en place de composteurs.

a) aide à l'achat d'un composteur individuel : 3 formats possibles entre 15€ et 25€ dont la réservation peut être faite en ligne à l'adresse : [Démarches en ligne - Toulouse Métropole - Accueil \(toulouse-metropole.fr\)](#) . Une formation est proposée à la remise du bac.

b) aide à la mise en place dans des habitats collectifs : il faut à minima compter une dizaine de foyers participants et obtenir l'accord du syndic.contact : [Démarches en ligne - Toulouse Métropole - Accueil \(toulouse-metropole.fr\)](#)

c) aide à la mise en place de composteurs dans des jardins public (entre 30 et 80 foyers bénéficiaires inscrits). Plus le collectif est solide au démarrage du projet, plus celui-ci perdurera dans le temps.

Les habitants sont invités à se rapprocher du centre social Jolimont-Soupetard pour connaître les points existants dans le quartier.

Un participant indique qu'une start-up installe des bacs en entreprise et distribue des bio seaux aux salariés. Du gaz ou de l'électricité sont ensuite produits par le biais de la méthanisation.

4) Quotidien et handicap, les mesures mises en place → voir diaporama

Si la loi du 11 février 2005 oriente les politiques publiques en matière de handicap, la Mairie de Toulouse, très volontariste en la matière, ne se limite pas au cadre réglementaire mais tente d'aller au-delà.

Les questions en matière d'accessibilité et d'inclusion sont plus que jamais au cœur de nos préoccupations. À Toulouse 20 % de personnes sont en situation de handicap et à plus ou moins long terme, 40 % des personnes seront empêchées.

A Toulouse, 40% des bâtiments sont encore à mettre aux normes.

La ville de Toulouse a mis en place les ambassadeurs de l'accessibilité. Ces agents proposent des sensibilisations et des formations en matière d'accessibilité.

Le service accessibilité travaille à rendre accessible un certain nombres d'évènements publics, les équipements publics et l'espace public.

Le pole inclusion animations travaille à l'inclusion des publics dans la ville de Toulouse exemple : projet de résidence inclusive sur le site Guillaumet dans laquelle des logements sont réservés pour des personnes en situation de handicap, comprenant un espace de vie sociale destiné à favoriser les temps d'échanges, de rencontres et d'animations.

La Mairie de Toulouse se dote de différents outils : ex l'outil toulouse connect permet de réaliser des démarches administratives via un échange tripartite : l'utilisateur, un traducteur LSF et un agent administratif.

L'objectif est de travailler en réseau pour mutualiser les moyens et compétences. Toute personne souhaitant apporter sa pierre à l'édifice est la bienvenue.

Une journée sportive sera organisée le samedi 26 novembre au complexe Jany. L'information sera diffusée et nous comptons sur vous pour la relayer.

Madame FERRER remercie l'intervention des services et indique que ce sujet est très important. Elle précise que plusieurs associations agissant dans le domaine du handicap dans le quartier ont intégré le bureau de quartier.

Une personne demande ce qu'il est prévu pour l'inclusion des enfants et adolescents ? Elle signale que des enfants empêchés n'ont pas pu s'inscrire à l'école Soupetard et des familles ont dû déménager.

L'inclusion est de l'affaire de tous. La ville de Toulouse s'intéresse aux différents publics et agit dans les compétences qui sont les siennes. A la direction de l'éducation 10 agents travaillent sur ces questions pour une école inclusive.

L'école Soupetard est inscrite à l'Agenda d'Accessibilité Programmée à l'horizon fin 2025.

5) Présentation du projet de Nouvelle Cité Administrative

Présentation du diaporama annexe par le chef de projet Nouvelle Cité Administrative (Préfecture).

Ce projet a été conçu pour être ouvert sur le quartier, conformément aux attentes exprimées durant la phase de concertation qui a été menée en lien avec l'aménagement du site Guillaumet. La Préfecture travaille le projet en lien avec l'aménageur du site Guillaumet et Toulouse Métropole, notamment sur les questions de calendrier.

L'idée est de mettre en valeur le patrimoine historique du bâtiment le Maresquier tout en intensifiant la végétalisation du site.

Une attention particulière est portée à un dispositif de rafraîchissement du bâtiment. Celui-ci sera raccordé à la chaufferie du site Guillaumet.

Les travaux se feront majoritairement via le tissu économique local, à l'échelle régionale. Deux bâtiments R+4 seront construits à l'arrière du Maresquier afin de préserver une perspective existante et de permettre l'ouverture sur la ZAC.

L'entrée principale du personnel se fera place Blouin. Les accès pour les véhicules professionnels se feront via la rue Traversière et la rue Lasbrosse (camions logistique). Seuls les véhicules professionnels pourront bénéficier d'un parking.

Une journée sera organisée début octobre pour permettre aux habitants intéressés de pénétrer sur le site.

Un habitant demande si les agents ont été informés et sont associés au déménagement.

Les agents ont effectivement connaissance du projet.

Les habitants souhaitent savoir où les véhicules personnels seront stationnés.

Il n'est pas prévu d'emplacement pour les agents, uniquement pour les véhicules de fonction. Un plan de mobilité employeur sera lancé à destination des agents pour privilégier les déplacements doux (notamment en lien avec Tisséo), tel que cela est le cas actuellement à Compans. Ce projet ambitieux provenant de l'Etat se doit de montrer l'exemple en matière de mobilité.

Plusieurs centaines d'agents arriveront sur leur lieu de travail via la station de métro Jolimont. Est-ce que des aménagements sont prévus pour faciliter la traversée de l'avenue Yves Brunaud ? Actuellement neuf voies sont à franchir. Une amélioration de la zone est nécessaire pour des raisons de sécurité.

Le représentant de l'Etat explique que ce point est bien identifié. Des échanges sont en cours avec Toulouse Métropole pour réfléchir au devenir de cette partie du quartier qui aura vocation à s'urbaniser, à plusieurs échelles et temporalité.

De premiers éléments seront apportés prochainement aux membres du bureau de quartier au cours d'une réunion dédiée à la mobilité.

Un habitant souhaite savoir si les conditions de travail des futurs agents ont été pris en compte, notamment le manque d'ensoleillement et de luminosité.

Oui, les lieux les moins éclairés seront principalement des salles de réunion et de pause.

Une personne s'inquiète du report de stationnement dans les autres rues du quartier puisque aucune place de parking ne sera réservée aux agents.

L'aménagement est pensé pour du long terme. Des débordements risquent d'avoir lieu durant quelques mois néanmoins il faut s'attendre à un changement d'usage. Encore une fois les agents seront incités à se déplacer autrement.

Une personne indique qu'une haie d'arbres a été supprimée et souhaite savoir quelle compensation est envisagée ?

Il était nécessaire de créer la rue traversière comme voie structurante. Le site prévoit la plantation de nombreux arbres qui viennent largement compenser ces enlèvements. La politique de la collectivité en la matière est très claire : l'enlèvement d'un arbre et compensé par la plantation de deux arbres.

Madame FERRER remercie les participants ainsi que les services encore présents pour leur disponibilité et pour les échanges durant cette réunion publique et clôture la commission de quartier.